

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2023
Soumettant le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 24 novembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 17-2023 s'est réunie à Castelmont, le 16 novembre 2023 de 18h30 à 19h30 dans la composition suivante :

Mme Aurélie BARBEY (PLR)
Mme Lumia CLARAMUNT (PLR)
M. Blaise DRAYER (VER)
M. Youri HANISCH (UDC), président provisoire et confirmé
Mme Geneviève NOSEDA GUIGNARD (PSIG), rapportrice provisoire et confirmée
M. Dimitri Armand TEUGUEKA NANFA (VER)
Mme Ariane ZWAHLEN (PSIG)

La Municipalité est représentée par Mme Rebecca Joly, MM. Maurizio Mattia et Ihsan Kurt accompagnés de M. Jean-Marc Etter, boursier.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale Rebecca Joly prend la parole. Le sujet est transverse au niveau des tâches scolaires et des bâtiments. Le siège de l'association est à Prilly et c'est le service de Prilly qui gère les comptes ainsi que le transfert des bâtiments de la ville vers l'Asigos.

L'Asigos existe depuis une vingtaine d'années. Les bâtiments scolaires secondaires ont été transférés à l'Asigos en 2003, et les bâtiments scolaires primaires l'ont été il y a seulement quelques années dans le cadre du projet Asigos+.

Le boursier, M. Etter s'est rapidement rendu compte que l'organisation était « boiteuse ».

Mme Joly rappelle que 57 classes doivent être construites ce qui implique des investissements tout aussi importants.

Par ailleurs, il y a lieu de rénover les collèges existants : comme celui de Mont-Goulin qui date de plus de 60 ans et le Collège Centre qui a quelques problèmes dus à son âge.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2023

Soumettant le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos

Elle souligne également le manque d'infrastructure et d'efficacité au niveau de la couture. Il manque en effet des classes d'ACT (activités créatives sur textile) et d'ACM (activités créatives manuelles) à Jouxens ce qui implique que ces élèves viennent faire ces cours à Prilly avec des aller-retours en bus scolaire ce qui est effectivement peu efficace.

CHF 150 millions sont nécessaires. Pour cela, il faut avoir une structure juridique qui tienne la route. Il reste à finaliser la révision des statuts.

Discussion générale

Q : Les bâtiments scolaires primaires ne seront vendus que 2 millions, est-ce de telles ruines ?

R : Les bâtiments sont vieux et sont amortis. Les 100 millions comprennent les nouvelles classes (57) avec des classes spéciales comme des **salles de gym** qui coûtent beaucoup plus chers qu'uniquement des classes. Dans cette somme, il y a Corminjoz qui n'existe pas encore.

Statuts :

Plusieurs questions sont posées à propos des statuts :

Q : Que se passera-t-il en cas de dissolution et par rapport aux dettes ?

R : C'est un peu particulier. **Il est prévu qu'on rachète à la valeur de l'actif** puis de faire une convention. Les statuts sont en cours d'acceptation dans les 3 communes. Pour l'instant, ils ne sont pas définitifs. Il était important et urgent de vendre les immeubles sinon les budgets auraient été faux.

Q : Quel est l'intérêt de tout donner à l'Asigos ?

R : On a transféré la compétence à cette association intercommunale. L'intérêt est de regrouper tous ces bâtiments entre les 3 communes et d'élargir le périmètre de l'Asigos. Il est également important de sortir la dette des communes, d'une part pour des problèmes de gouvernance et d'autre part, Prilly ne peut pas supporter une telle dette. On veut continuer à gérer tous les élèves des 3 communes.

Q : Par rapport à ces 100 millions, comment sont-ils structurés ?

R : Concrètement :

- CHF 20 millions sont destinés à la rénovation du Grand Pré,
- CHF 3,5 millions pour le collège Centre,
- CHF 18 millions environ pour Mont-Goulin,
- CHF 28 millions environ pour Corminjoz,
- CHF 30 millions pour le collège de l'Union.

Pour Romanel, il est prévu 2 x CHF 25 millions et pour Jouxens CHF 300'000.-.

Ce qui fait un total de CHF 150 millions pour les 3 communes.

Q : Comment faire pour avoir un meilleur taux ?

R du Boursier : Les banques ne sont pas intéressées à prêter à des communes et encore moins à une association telle que l'Asigos. On passe par des caisses de pension qui proposent des taux entre 0,5% et 0,6 % alors que les banques nous prendraient le double.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2023

Soumettant le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos

Nous cherchons à augmenter notre rating vis-à-vis de l'Asigos pour obtenir de bons taux.

Q : Est-ce que ça va augmenter notre contribution à l'Asigos si on augmente les emprunts ?

R : Non, c'est de l'investissement et cela n'augmentera pas significativement notre part à l'Asigos.

Q : Par rapport à l'intérêt pourrions-nous chercher des investissements ?

R : Chaque année, on met notre quote-part. Toutes les dépenses sont couvertes par les communes. L'Asigos a de quoi payer. On rembourse la dette et les investissements. Pour tous les travaux, on a dû emprunter. L'Asigos est complètement autonome.

La commune reste propriétaire des terrains et des alentours. On vend des bâtiments qui existent mais on va faire des DDP pour la construction des futurs bâtiments. Les communes restent maîtres des localisations des bâtiments.

Q : Comment est planifié le nombre des futurs élèves ?

R : C'est par rapport à la nouvelle population prévue dont les chiffres sont établis par le Canton. Comme indiqué dans le rapport, l'Asigos fait face à un enjeu de taille, soit l'accueil d'environ 950 élèves supplémentaires ces cinq prochaines années, en lien avec la croissance démographique attendue des communes membres.

L'ensemble des questions étant épuisé, M. le Président remercie les représentants de la Municipalité et les libère à 19h13.

3. Délibérations et amendements

La discussion s'articule surtout autour du fait que c'est essentiellement une question stratégique car on ne peut pas dépasser le plafond d'endettement qui est actuellement de 125 mios et l'endettement actuel de notre commune est budgété à environ 74 mios.

Il est vrai que l'on perd un peu de patrimoine pour le vendre à une association. Mais au niveau des investissements, on n'a pas le choix.

C'est également une augmentation logique par rapport aux nouveaux élèves prévus.

Il est nécessaire d'investir sur ces bâtiments. La valeur paraît pragmatiquement juste. En cas de difficulté majeure, on peut toujours dissoudre l'association et récupérer nos bâtiments.

En conclusion et de l'avis de tous les commissaires, le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos a été bien planifié. Il est nécessaire d'aller dans le sens du préavis proposé. Il faudrait encore avoir les statuts de l'Asigos mis à jour pour compléter notre information.

Le plan des investissements de l'Asigos reçu pendant la séance est ajouté à ce rapport.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2023

Soumettant le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h30.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 17-2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la vente des bâtiments scolaires primaires et des toits photovoltaïques sis sur les bâtiments scolaires secondaires à l'Asigos pour le montant de CHF 2'296'380.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre y.c. le morcellement des parcelles indiquées dans le présent préavis en annexe 5 et à signer, devant notaire, les actes de droits distincts et permanents mentionnés en annexe 5 ;
3. de comptabiliser les prix de vente au crédit des comptes d'investissement concernés selon l'annexe 6 et d'enregistrer les gains comptables au crédit du compte Recettes exceptionnelles portant le numéro 4399.100 section 5120 Bâtiments primaires et section 5210 Bâtiments secondaires, respectivement ;
4. de prendre note que les modifications aux niveaux des charges et revenus des comptes de fonctionnement sont déjà intégrées dans les budgets 2023 et 2024 de la Ville.

Au nom de la commission :

Youri Hanisch, Président

Geneviève NOSEDA GUIGNARD, Rapporteuse

Annexe : plan des investissements ASIGOS 2024-2028